

COMITÉ CONSULTATIF DE GÉOMATIQUE CANADA

MANDAT

CONTEXTE

Le Conseil consultatif national du Ministre pour les sciences de la Terre (CCNMST) fournit des avis au ministre de Ressources naturelles Canada sur les enjeux stratégiques se rapportant à la science et aux technologies (S&T) et autres questions qui ont un impact significatif sur le secteur des sciences de la Terre (SST).

Le CCNMST sera aidé dans son travail par trois comités techniques : le Comité consultatif de la Commission géologique du Canada (CGC); le Comité consultatif de Géomatique Canada et le Comité consultatif de l'Étude du plateau continental polaire (EPCP).

RAPPORT

Le Comité consultatif de Géomatique Canada relève du sous-ministre adjoint (S-MA) du secteur des sciences de la Terre (SST).

COMPOSITION

Le Comité consultatif de Géomatique Canada devrait être formé d'un maximum de douze membres provenant de divers groupes de collaborateurs ou de clients (ex : secteur privé, provinces et territoires, universités, communauté autochtone, associations professionnelles et autres organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux). Le Comité consultatif de Géomatique Canada représentera ainsi divers secteurs de l'industrie de la géomatique canadienne dans une variété de champs d'activité (S&T, politiques, opérations, communications, etc.).

Les membres devraient être invités par le S-MA pour un mandat de (normalement) trois ans. Le mandat peut être renouvelé. Le président devrait être nommé par le S-MA et devrait être un membre du CCNMST.

Les membres devraient remplir cette fonction à titre d'experts indépendants plutôt que représentants de collectivités individuelles.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Comité consultatif de Géomatique Canada devrait se réunir deux fois par année (au printemps et à l'automne), préférablement un ou deux mois avant la rencontre du CCNMST. Il soumettra au S?MA un rapport résumant ses recommandations après chaque réunion. Passant en revue les programmes de Géomatique Canada, les membres du comité devraient se pencher sur la valeur stratégique du travail réalisé dans les domaines concernés. Ils auront pour responsabilité d'évaluer si, dans son travail, Géomatique Canada :

- Répond adéquatement aux directions préétablies dans le Plan d'affaires de GC;

- Applique une répartition appropriée de ses ressources et fait une distribution adéquate des ressources entre les projets, en tenant compte de la disponibilité de tous les niveaux de ressources à GC;
- Répond aux besoins de l'industrie; et
- Complète, coopère à des travaux similaires ailleurs au Canada et dans le monde.

Le comité devrait s'abstenir d'examiner des projets particuliers en détail puisqu'il n'est pas responsable de réviser la façon dont GC gère ses projets. Le Comité consultatif de Géomatique Canada doit aviser le S-MA sur le contenu et la direction des programmes menés par GC.

Les membres ont, bien évidemment, accès à l'information pertinente nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Les membres signeront une entente de non-divulgence concernant l'information qui leur sera transmise pour la revue des programmes de GC.

La Division de la politique, de la planification et de la coordination devra fournir les services d'un secrétariat au Comité consultatif de Géomatique Canada.

RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité consultatif de Géomatique Canada participent de leur plein gré sans recevoir de salaire mais seront remboursés, sur demande, pour les frais de voyage et de séjour reliés à leur participation à ce comité, sur la base des directives de remboursement préétablies par le Conseil du Trésor.